



Le mot du Maire



Chers Amis,

C'est dans un climat international inquiétant qui n'est pas sans rappeler, pour nos aînés, une époque où la France a vécu également les dures conséquences d'une guerre menée aussi par un dictateur qui a laissé des traces que, beaucoup d'entre nous, ont toujours en mémoire.

C'est pour ces raisons que nous devons rester vigilants et ne laisser à personne le soin de décider pour nous. Notre liberté de chaque jour en dépend, nous devons retrouver notre autonomie dans de nombreux domaines, la mondialisation a montré ses limites.

Nous sommes dans une période électorale et le 24 avril prochain, nous allons élire notre Président de la République pour les cinq prochaines années. C'est le moment de montrer que la France est un pays engagé et bien décidé à défendre ses valeurs. Il est donc indispensable que chacun prenne ses responsabilités et aille voter, quelles que soient vos idées, ALLEZ VOTER, ne laissez pas la place à l'absentéisme.

En cette période compliquée, le mot solidarité prenant tout son sens, la commune de Bonnée a décidé de venir en aide aux réfugiés Ukrainiens en mettant à disposition de la Préfecture 2 logements meublés en partenariat avec les Meubles Auger et Super U Saint-Père-sur-Loire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes en attente des directives Préfectorales et l'aménagement des locaux s'effectuera en fonction de l'arrivée des réfugiés.

Pour ce qui est de la commune, comme vous avez pu le constater, la 2^e tranche de travaux de la route d'Ouzouer est en cours pour s'achever en principe fin avril.

Les commissions municipales vont se réunir en cours d'année afin d'étudier le programme de travaux pour les années à venir en ce qui concerne l'aménagement du centre bourg et la création d'une liaison douce avec le hameau de Chappe.

Nous venons actuellement de clôturer les comptes 2021 de la commune et voté le budget pour 2022. Malgré une conjoncture toujours compliquée, je vous confirme que le budget 2021 a bien été respecté et que nos engagements financiers en investissement pour améliorer le confort et l'image de notre commune sont et seront toujours réalisés en fonction de nos moyens.

Il est indispensable aussi de vous rappeler à vous tous, Bonnèennes et Bonnèens, que la vigilance est toujours indispensable pour la lutte contre la COVID qui n'a pas totalement disparu, faites toujours attention à vous en respectant les gestes barrières, soyez vigilants.

Bonne lecture et à bientôt.

Amicalement.

Michel AUGER

Principales décisions 2021 du Conseil Municipal

12 février

Révision du périmètre de préemption des espaces naturels sensibles du Département du Loiret.

Réseaux : travaux de réfection réseau eau potable route des Bordes (en partie).

Urbanisme - Funéraire : extension et aménagement du cimetière communal. Réalisation de fouilles d'archéologie préventive.

Finances - Voirie-réseaux : aménagement de la route d'Ouzouer, 1^{re} phase.

31 mars

Service eau potable : augmentation du tarif.

Urbanisme : révision générale du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Réseaux : viabilisation de deux lots issus de la division de la parcelle cadastrée ZH65.

28 mai

SICTOM : déplacement du point d'apport volontaire, situé actuellement derrière la mairie, à côté de l'atelier municipal.

8 juillet

Finances - Voirie-réseaux : aménagement de la route d'Ouzouer, 1^{re} phase : sécurisation et accessibilité des lieux publics (voirie). Cheminements piétonniers.

Enfouissement et réhabilitation des réseaux : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Finances - Bâtiments : Réalisation de travaux électriques à l'église. Remplacement de la porte du garage d'un pavillon.

Carrières, Société Nouvelles de Ballastières (SNB) : projet de renouvellement et d'extension de la carrière et de ses annexes.

24 septembre

Concours des maisons fleuries : Palmarès 2021. Fixation des Prix.

9 novembre

Sécurité civile : révision du Plan Communal de Sauvegarde.

16 décembre

Finances - Voirie-réseaux : aménagement de la route d'Ouzouer, 2^e phase : demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement communal.

Recensement de la population 2022 : recrutement d'un agent recenseur.

Info culture-patrimoine

Comme vous le savez grâce aux nombreuses fouilles, notre commune possède en ses terres des vestiges archéologiques. C'est pourquoi le conseil municipal souhaite organiser un événement autour de l'archéologie en 2023. Des discussions s'ouvrent avec le service culture-patrimoine de la Communauté de Communes du Val de Sully, situé au Belvédère à Saint-Benoît sur Loire, afin de préparer conjointement un projet. Nous vous tiendrons informés au cours des prochains mois.



SOLIDARITÉ UKRAINE

En soutien au peuple Ukrainien, la commune a décidé de mettre à disposition de la Préfecture dans le cadre de l'accueil aux réfugiés ukrainiens 2 logements. 7 personnes doivent arriver.

Afin d'accueillir les réfugiés dans de bonnes conditions, la commune de Bonnée, en partenariat avec les meubles AUGER pour l'ameublement et SUPER U St Père sur Loire pour l'équipement de l'électroménager, nous avons décidé d'équiper ces logements dans le souci d'y mener une vie dans les meilleures conditions possibles.

Syndicat scolaire Bonnée - Les Bordes

Un point financier sur le Syndicat scolaire Bonnée - Les Bordes pour l'année 2021/2022.

Nombre d'élèves

Les Bordes : 163 + 3 extérieurs = 166
Bonnée : 49 + 3 extérieurs = 52
Total : 212 + 6 extérieurs = 218

Ratio de fréquentation par communes

Les Bordes : 76,14%
Bonnée : 23,85%

Charges de fonctionnement

Total 609 324, 25€

Coût de fonctionnement par élève

Les Bordes : 1 866€
Bonnée : 1 866€

Subvention d'équilibre des communes 418 004€

Répartie en fonction de la fréquentation par commune
Les Bordes 318 300€
Bonnée 99 704€

Dépenses d'investissements 2021/2022

53 310€
5 000€ matériel et outillage technique
23 000€ matériel de bureau et informatique
19 810€ mobilier
5 500€ droit de licences diverses et achats imprévus

**FLASH
INFOS**

Service de Gestion Comptable de Gien

Paiements, sauf espèce :

SGC de Gien
30, avenue du Maréchal-Leclerc
45504 Gien Cedex
Tél. : 02 38 37 34 00
sgc.gien@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil pour les usagers :

lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h30

Paiements en espèce :

Antenne de Châteauneuf-sur-Loire
3, rue Gambetta - BP 71
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
Tél. (Gien) : 02 38 37 34 00
sgc.gien@dgfip.finances.gouv.fr

Accueil pour les usagers :

mardi et jeudi de 8h30 à 12h30
Une journée d'accueil Régie :
mardi de 8h30-12h et 14h-16h

Les travaux de la route d'Ouzouer

La 2^e tranche des travaux entrepris sur la route d'Ouzouer touche à sa fin. La rue sera bientôt ouverte à la circulation.



L'église



La sonnerie des cloches de l'église va bientôt être automatisée, en accord avec le père Robert. L'Angélus sera sonné tous les soirs à 19h00.

Les cérémonies telles que les messes, baptêmes, mariages et enterrements seront maintenant sonnées régulièrement.

Une étude sur le ravalement et l'étanchéisation des vitraux va être lancée.

L'achat d'une sono portative est prévue, l'ancienne ne fonctionnant plus.

La taxe foncière (bâtie)

La taxe foncière (bâtie) est composée de 3 étapes.

L'assiette d'imposition est définie par la Direction générale des impôts et qui sert de base de calcul pour la définition du taux d'imposition.

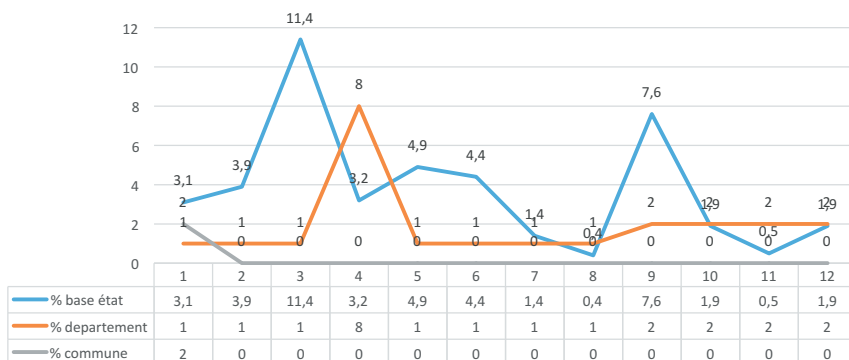
En application des dispositions de l'article 16 de la Loi 2019-1479 de finance pour 2020, portant réforme de la taxe d'habitation, le taux départemental 2020 de la TF sur les propriétés bâties est attribué aux communes afin de compenser la perte de la TH subie.

Aussi le taux de référence de la Commune pour 2021 est égal à l'addition du taux communal voté en 2010 (14,77%) et du taux départemental de (18,50%).

Le calcul de la part perçue par la commune passe de 33,33% en 2021 à 34% en 2022 soit une hausse de 2% votée en Conseil Municipal le 30 mars 2022.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique la part communale est restée stable durant la période de 2010 à 2021.

Pourcentage d'évolution de la taxe foncière bâtie de 2010 à 2021



Arrivée de la fibre

Couverture de la fibre à Bonnée

**360 premiers foyers
pourront bénéficier
de la fibre.**



- Pour pouvoir souscrire à un abonnement en fibre optique, il faut :
- que le réseau fibre ait été déployé à proximité de votre logement (logement raccordable)
 - que l'opérateur commercial soit prêt techniquement (raccordement de son réseau au réseau Lysséo).

